

# Accès au Droit : des permanences juridiques gratuites pendant le confinement



**Durant la période de confinement, le Conseil départemental d'accès au droit de Vaucluse (CDAD) assure la continuité de l'activité des permanences de consultations juridiques gratuites des avocats des Barreaux d'Avignon et de Carpentras.**

Dans le cadre du confinement, les lieux d'accès au Droit du Vaucluse, sous l'égide du Conseil départemental de l'accès au droit, continuent leurs missions de service public. Il est en effet nécessaire pour les justiciables d'avoir toujours accès aux informations juridiques dont ils ont besoin, même pendant cette période de crise sanitaire. Dans chaque lieu, une très forte attention est portée aux mesures de sécurité sanitaire afin de garantir la sécurité des personnes.

Les avocats des Barreaux d'Avignon et de Carpentras et les juristes d'associations donnent des



Ecrit par Echo du Mardi le 17 novembre 2020

consultations juridiques gratuites dans les lieux d'accès au Droit du département du Vaucluse uniquement sur rendez-vous. Les permanences peuvent se tenir en présentiel (hormis le point d'accès au Droit Pontet qui reste fermé au public) ou par téléphone selon les lieux. Pour prendre rendez-vous, les personnes sont invitées à téléphoner au point ou relais d'Accès au Droit proche de chez elles. A noter que les personnes ayant rendez-vous devront se présenter seules.

Pour rappel, les points d'accès au Droit (PAD) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations, tandis que les relais d'accès au Droit (RAD) fonctionnent en réseau avec les Maisons de Justice et du Droit et les points d'accès au Droit. Outre quelques services de proximité, ils peuvent proposer des orientations adaptées vers les permanences d'accès au droit organisées dans le département.

Dans le Vaucluse, on dénombre 7 points d'accès au droit : deux à Avignon (Maison de la Justice et du Droit, Tribunal judiciaire), Carpentras (Maison du citoyen), Le Pontet (Espace Ressources), Orange (Tribunal de proximité), Pertuis (Maison de la citoyenneté) et Sorgues (Espace France Services). 12 relais d'accès au Droit sont également présents sur le territoire : Apt (Centre social Maison Bonhomme), Bollène (Centre communal d'action sociale), Cucuron (Maison des services au public), Isle-sur-la-Sorgue (EDES), La Bastide des Jourdans (Maison des services au public), Maubec - Le Coustellet (Maison des services au public), Mérindol (Maison des services au public), Mormoiron (Maison des services au public), Sablet (Maison des services au public), Sault (Espace France Services), Vaison-la-Romaine (Centre communal d'action sociale) et Valréas (Maison des services au public).

Informations et renseignements : <http://informations-publiques.fr/actu/cdad84/> ou [www.facebook.com/CDADVAUCLUSE](http://www.facebook.com/CDADVAUCLUSE)